

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu

**Le lundi 17 mars 2025 à 18h30**  
**À la Salle des fêtes de Darmannes**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 février 2025 à Chalvraines
2. Orientations budgétaires
3. Taxe GEMAPI : fixation du produit attendu au titre de l'année 2025
4. Provisions pour risques et charges
5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
6. Tableau des effectifs
7. Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG 52 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
8. Subvention USEP
9. Les Francas : solde de la subvention 2024, convention et acompte 2025
10. Lancement d'un marché pour le Lot 2 Charpente métallique - Bardage concernant l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont
11. France services : aménagements des bureaux
12. Modification simplifiée n°4 : Approbation
13. Déclaration sans suite du marché de délégation de service publique pour le cyclo rail
14. Instauration d'une régie pour le cyclo rail
15. Nomination d'un régisseur et de son suppléant
16. Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_2**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 10 Mars 2025

Présents : 45

Votants : 53

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Orientations  
budgétaires**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de Communes meuse Rognon n'ayant aucune d'obligation légale à présenter un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Président souhaite présenter ses objectifs en prenant en compte le budget général et les budgets annexes concernant :

- l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, exprimées en valeur.
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- les investissements proposés

Suite à la présentation des orientations budgétaires, le Président demande à l'assemblée communautaire d'ouvrir le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires

**Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

**Départ** : HAUTE-MARNE

**Arrond.** : CHAUMONT

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_3**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Taxe GEMAPI :**  
**fixation du produit attendu**  
**au titre de l'année 2025**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre des compétences obligatoires, la Communauté de Communes Meuse Rognon exerce la « Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. »

La collectivité a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Meuse et de ses Affluents
- Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

La Communauté de Communes verse annuellement une participation correspondant aux dépenses liées à la compétence transférée.

En 2025, la participation pour le SMBMA représente la somme de 59 434,21 € et le SMVM une participation annuelle prévisionnelle de 37 827 € représentant un total de 97 261,21 €.

Le Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2023-6-84 en date du 3 juillet 2023, instaurant la taxe GEMAPI

Vu la présentation des deux syndicats

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 97 261,21 €
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_4**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Provisions pour  
risques et charges**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



En application du 29° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance
- Dès l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde de justice, redressement et liquidation judiciaire)
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis.

La constitution des provisions en droit commun constitue des opérations d'ordre semi-budgétaires.

Elles sont retracées en dépenses au chapitre 68 Dotations aux provisions et en recettes au chapitre 78 Reprises sur provisions.

Il vous est proposé de délibérer sur les constitutions des provisions, sur les cinq budgets suivants :

- Budget principal 95000,
- Budget REOM 95001,
- Budget scolaire 95800,
- Budget Petite enfance 95801
- Budget SPANC 95700

L'évolution des contentieux détermine le montant des dotations à affecter aux différents budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la constitution des provisions au compte 6817 :

- Budget principal 95000
  - Provisions pour risques et charges à hauteur de 1 000 €.
- Budget SPANC 95700
  - Provisions pour risques et charges à hauteur de 100 €.
- Budget OM 95001
  - Provisions pour risques et charges à hauteur de 1000 €.
- Budget scolaire : 95800
  - Provisions pour risques et charges à hauteur de 1000 €.
- Budget petite enfance : 95801
  - Provisions pour risques et charges à hauteur de 100 €.

➤ **INSCRIT** les crédits aux budgets primitifs 2025

➤ **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0





Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

**Départ** : HAUTE-MARNE

**Arrond.** : CHAUMONT

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération** :  
**D\_2025\_2\_5**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Mise en place de la  
fongibilité des crédits en  
section de fonctionnement  
et d'investissement**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ( article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence et pour rester en cohérence avec notre nouveau règlement financier spécifique aux subventions versées, les crédits ouverts pour concours aux associations seront exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au Conseil Communautaire, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de L'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des dépenses réelles de chaque section.

➤ **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_6**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 10 Mars 2025

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Tableau des effectifs**

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du lundi 03 mars 2025, sur le projet de suppression d'emploi,

Le Président propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet
- la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposés, à compter du 05/04/2025,
- **DÉCIDE** les changements au tableau des effectifs tels que présentés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_7**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 10 Mars 2025

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Protection sociale  
complémentaire :  
mandatement du CDG 52  
afin de conclure une  
convention de participation  
dans le domaine de la santé**

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Président expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire.

Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé », la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

Les centres de gestion ont une nouvelle obligation imposée par les textes de conclure une convention de participation à destination des collectivités.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Centre de gestion de la Haute-Marne a l'obligation de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés, par le biais d'une délibération.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé également par délibération, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités

territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

VU la délibération du CDG52 en date du 29 juin 2021 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent,

VU l'avis du comité social territorial du 3 mars 2025,

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG52 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**Article 1** : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

**Article 2** : mandate le CDG52 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

**Article 3** : mandate le CDG52 afin de solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

**Article 4** : s'engage à communiquer au CDG52 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

**Article 5** : prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Haute-Marne par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG52.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération** :  
**D\_2025\_2\_8**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet** : **Subvention USEP**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT





Le Président présente la demande de subvention portée par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP).

Comme chaque année, les écoles peuvent adhérer à l'USEP afin de bénéficier de prêt de matériel sportif de l'USEP et de l'USVR (Union sportive de la Vallée du Rognon) ainsi que de l'intervention de la déléguée USEP dans les classes pour organiser et mener à bien des rencontres sportives (ski, golf, rando contée, vélo, découv athlé....)

Les écoles d'Andelot, Bourmont, Doulaincourt, Rimaucourt et Saint-Blin ont souhaité prendre des licences au sein de l'USEP :

- 78 enfants licenciés à Andelot
- 46 enfants à Bourmont
- 76 enfants à Doulaincourt
- 53 enfants à Rimaucourt
- 47 enfants à Saint-Blin

Soit un total de 300 licenciés.

Le Président propose de renouveler la mesure retenue l'an passé, c'est-à-dire une prise en charge à hauteur de 3,50 € par licence soit un montant de 1 050 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1 050 € à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), représentée par l'USVR

- **INSCRIT** les crédits nécessaires pour le versement de cette subvention sur le budget scolaire 2025

- **AUTORISE** le président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_9**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Les Francas: solde  
de la subvention 2024,  
convention et acompte 2025**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs :**

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Président propose à l'assemblée Communautaire de renouveler la convention entre la CCMR et l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne qui assure l'accueil collectif de mineurs (centres de loisirs) sur les communes d'Andelot-Blancheville, de Bourmont, de Darmannes et de Doulaincourt-Saucourt.

La convention prévoit une ouverture des centres à chaque période de vacances scolaires, 5, 8 ou 10 jours sur les petites vacances, entre 2 et 3 semaines pendant les vacances d'été, en fonction de la fréquentation, des besoins et du temps de travail de nos agents d'entretien.

Ainsi, le Président propose à l'assemblée d'allouer, conformément à l'application de ladite convention, un acompte calculé sur les prévisions d'accueil pour l'année 2024.

Le montant prévisionnel 2025 est estimé à 15 680 heures à 1,60 € soit 25 088 €.

Le Président propose de verser un acompte de 12 544€, soit 50% de la subvention totale estimée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Meuse Rognon et les Francas de la Haute-Marne pour l'année 2024
- **FIXE** le tarif horaire par enfant à 1,60€
- **ALLOUE** la somme de 12 544 € représentant l'acompte 2024
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au BP Petite Enfance 2024
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_10**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 10 Mars 2025

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Aménagement de la  
Poste: classement du lot 2  
Charpente métallique-  
Bardage infructueux et  
relancement du marché**

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Président informe l'assemblée que la consultation concernant l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont-Entre-Meuse-et-Mouzon a été lancée conformément à la délibération n°2024-6-6 du 17 octobre 2024.

Cette procédure adaptée a été publiée le 23 janvier sur le site e-marchespublics.com. La réception des offres était fixée au 21 février 2025 à 17h00.

A l'issue de cette procédure, il s'avère qu'aucune offre n'ait été déposée pour le Lot 2 Charpente métallique \_ Bardage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de déclarer le Lot 2 Charpente métallique \_ Bardage relatif au marché portant sur l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont-Entre-Meuse-et-Mouzon infructueux.
- **AUTORISE** le Président à relancer la procédure de consultation pour le lot 2 Charpente métallique \_ Bardage dans les mêmes conditions.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_11**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : France services:  
aménagement des bureaux**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 juin 2022, la Communauté de Communes Meuse Rognon s'est engagée à ouvrir un espace France Services au sein du bâtiment communautaire d'Andelot-Blancheville au 1er janvier 2023.

Toutes les démarches préalables à l'ouverture et à la labellisation ont été réalisées, à savoir :

- Le recrutement de 2 agents dédiés
- La labellisation par les services de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- L'équipement en informatique, visioconférence et mobilier ainsi qu'une signalétique assurant la visibilité du site.

La fréquentation de la France Services d'Andelot est en forte hausse, quelques aménagements intérieurs deviennent nécessaires. En effet, la mise en sécurité de nos agents ainsi que la confidentialité des demandes traitées avec les usagers deviennent primordiales afin de pérenniser et développer ce service public en milieu rural.

Le Président expose les travaux envisagés :

- Aménagement des bureaux par le biais de cloisonnement. Ces cloisons permettront de distinguer deux bureaux différents et ainsi permettre une qualité optimale pour les usagers notamment en matière de confidentialité.
- Climatisation des nouveaux espaces aménagés
- Installation d'un système de contrôle d'accès sur la porte principale.

Ces travaux s'élèvent à 13 474 € H.T.

Le Président propose au Conseil Communautaire de réaliser des travaux s'inscrivant dans cette démarche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'aménagement des locaux de France services d'Andelot-Blancheville
- **INSCRIT** les crédits au budget général 2025
- **AUTORISE** le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0





Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_12**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Modification**  
**simplifiée n°4: Approbation**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 28 septembre 2021, et dont la dernière modification simplifiée a été adoptée le 27 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2024 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°4 du PLUi ;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale n°2024ACGE119 en date du 25 septembre 2024 décidant de ne pas soumettre la modification simplifiée n°4 du PLUi à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 décidant de ne pas soumettre ma modification simplifiée n°4 du PLUi à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 précisant les modalités de la mise à disposition du public du dossier ;

Vu le bilan de la mise à disposition ;

La procédure de modification simplifiée n°4 du PLUi a été engagée afin de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées sur le territoire de la commune de Prez-sous-Lafauche, et de faire évoluer le règlement du PLUi.

Le projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public pendant un mois, du 06 janvier 2025 au 07 février 2025 ;

Le Président indique qu'aucune observation n'a été déposée sur le registre mis à disposition au siège de la Communauté de Communes, pendant la durée de la mise à disposition du dossier.

Considérant que les avis qui ont été joints au dossier justifient que le PLUi soit modifié avant son approbation. Ces modifications procèdent des avis des personnes publiques associées et ne remettent pas en cause l'économie générale du PLUi.

Le Président présente au Conseil communautaire les modifications apportées au dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE TIRER** le bilan de la mise à disposition : le bilan est favorable.
- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°4 du PLUi tel qu'annexée à la présente délibération.

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2025 à 12h26  
Référence de l'AR : 052-200069664-20250317-2025\_2\_12-DE  
Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 18/03/2025

Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Présents : 45

Votants : 53

**Objet : Déclaration sans  
suite du marché de  
délégation de service  
publique pour le cyclo rail**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DARMANNES, 1 RUE DE LA FONT à DARMANNES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Mars 2025

**Titulaires** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MASONI Célia

**Pouvoirs** :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Monsieur LENE Gérard  
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame JACQUEMIN Monique  
Madame GAUVAIN Christelle a donné pouvoir à Monsieur COLAS Jean-Pierre  
Monsieur GRAILLOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur THEODORIDES Gérard  
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VOLOT Julien

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Président expose à l'assemblée la proposition de reprise de l'exploitation du cyclo rail de Chantraines par la Communauté de Communes Meuse Rognon en mettant en place une régie de recette.

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2185-1 et R2185-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2385-1

Considérant que la Communauté de Communes Meuse Rognon a lancé un avis d'appel à la concurrence concernant la délégation de service publique « cyclo rail »

Considérant qu'un seul pli a été déposé dans le cadre de cette procédure ;

Considérant la disparition du besoin de procédure de délégation de service publique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

➤ **AUTORISE** le Président à déclarer sans suite au motif de l'intérêt général la procédure de délégation de service publique concernant l'exploitation du cyclo rail de Chantraines ;

L'opérateur économique qui y a répondu sera informé.

➤ **AUTORISE** le Président à donner toute suite à nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/03/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/03/2025

Le Président,  
  
Nicolas LACROIX

